

SÉANCE SPÉCIALE DU 13 SEPTEMBRE 2021, 19 H 30.

Lundi, le 13 septembre 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue à la Place des Fondateurs, lundi, le 13^e jour de septembre 2021, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Projet de règlements 513 à 520 – Plan et règlements d'urbanisme – Assemblée publique de consultation :
 - 513 - Plan d'urbanisme
 - 514 - Règlement de zonage
 - 515 - Règlement de lotissement
 - 516 - Règlement concernant la construction
 - 517 - Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction
 - 518 - Règlement concernant les permis et certificats
 - 519 - Règlement concernant les dérogations mineures
 - 520 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 3.0 Location temporaire – 122, boulevard St-David – Autorisation de signatures.
- 4.0 Vente d'un terrain et option – Nord de la rue du Massif – Autorisation de signatures.
- 5.0 Protection des intérêts et de la réputation de la Municipalité et de ses représentants – Autorisation.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 10^e jour du mois de septembre 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Projet de règlements 513 à 520 – Plan et règlements d'urbanisme – Assemblée publique de consultation :
 - 513 - Plan d'urbanisme
 - 514 - Règlement de zonage
 - 515 - Règlement de lotissement
 - 516 - Règlement concernant la construction
 - 517 - Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction
 - 518 - Règlement concernant les permis et certificats
 - 519 - Règlement concernant les dérogations mineures
 - 520 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 3.0 Location temporaire – 122, boulevard St-David – Autorisation de signatures.
- 4.0 Vente d'un terrain et option – Nord de la rue du Massif – Autorisation de signatures.
- 5.0 Protection des intérêts et de la réputation de la Municipalité et de ses représentants – Autorisation.
- 6.0 Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN) – Demande d'aide financière.
- 7.0 Achat d'une parcelle de terrain – Intersection Martel/Hirondelles – Autorisation de signatures.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour modifié de la séance spéciale du 13 septembre 2021, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Assemblée publique de consultation relative au projet de règlements 513 à 520 – Plan et règlements d'urbanisme.

Mme le maire Catherine Morissette procède à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement aux projets de règlements suivants:

- 513 Plan d'urbanisme
- 514 Règlement de zonage
- 515 Règlement de lotissement
- 516 Règlement concernant la construction
- 517 Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction
- 518 Règlement concernant les permis et certificats

- 519 Règlement concernant les dérogations mineures
- 520 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Les règlements ont été disponibles sur le site internet de la Municipalité et en version papier aux bureaux de la Municipalité pour consultation depuis le 24 août 2021.

Suite aux explications données, Mme le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires des personnes présentes (4).

Voici les sujets sur lesquels les contribuables présents ont fait des commentaires et ont posé des questions:

- Certains questionnements ont été faits relativement aux terrains riverains des réservoirs hydroélectriques, principalement du lac Sébastien où les cotes d'exploitation et d'inondation prévues aux baux accordés par le gouvernement du Québec peuvent occasionner dans certains cas des problématiques de titres de propriétés. Bien que ce sujet ne relève pas des règlements à l'étude, certaines explications sont données à ce sujet.
- L'inspecteur municipal fait état de commentaires reçus relativement aux dimensions maximales des supports pour abri à bateau, à savoir qu'il y aurait lieu de les porter à 6 pouces au lieu de 4 pouces actuellement prévu.

La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau remercie toutes les personnes présentes de leur intérêt et de leurs commentaires et déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement aux règlements mentionnés ci-haut.

227-2021

Location temporaire – 122, boulevard St-David – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Anouk Voyer visant la location du 122, boulevard St-David, local vacant appartenant à la Municipalité, pour une période temporaire de 6 mois afin d'expérimenter un commerce de « boutique cadeaux » à laquelle serait greffé un service de « café espresso »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir le développement d'entreprise locale, qu'elle n'a pas pour le moment d'utilité de ce local vacant, et que la demande vise une utilisation temporaire à laquelle la Municipalité pourrait mettre fin après la période de 6 mois convenue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la location du 122, boulevard St-David au cout de loyer de 400\$/mois, pour une période de 6 mois, sous réserve que la Municipalité n'encoure pas de dépenses supplémentaires à ce sujet, et que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

228-2021

Vente d'un terrain et option – Nord de la rue du Massif - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que :

- la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain au nord de la rue du Massif d'une superficie approximative de 18 000m² au prix de 20 000 \$ excluant les taxes, avec obligation d'y ériger à l'intérieur d'un délai de 18 mois au moins 7 unités d'hébergements touristiques (dômes);
- la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise une option d'achat pour le même promoteur à exercer avant le 30 mars 2023 pour un terrain d'une superficie approximative de 18 000m² au prix de 20 000 \$ excluant les taxes, avec obligation d'y ériger à l'intérieur d'un délai de 18 mois de l'achat 9 unités d'hébergements touristiques (dômes);
- que les frais de notaire et d'arpenteur inhérents soient et sont à la charge de l'acheteur;
- le maire et le secrétaire trésorier et directeur général, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

229-2021

Protection des intérêts et de la réputation de la Municipalité et de ses représentants – Autorisation.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C., pour la protection des intérêts et de la réputation de la Municipalité et de ses représentants. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

230-2021

Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN).

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de St-David-de-Falardeau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;
- CONSIDÉRANT** que l'ouvrage de propriété municipale visé (Saint-David-de-Falardeau X0000973) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- CONSIDÉRANT** que le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- que le conseil de la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN ;
- que M. Marcel Paul, directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

231-2021

Achat d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 911 940 – Intersection Martel/Hirondelles - Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'achat d'une parcelle de terrain (lot 5 911 940-P) au prix de 20\$/m²; et que le maire et le secrétaire trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 16).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**